



Agriturismo Suisse
 Brunnmattstr. 21
 3007 Berne
 Tél. 031 359 50 30
 info@myfarm.ch

Concept de sécurité d'Agriturismo Suisse (AT)
Document de travail face à la Confédération et à l'administration

La santé des prestataires et des hôtes est une préoccupation majeure d'AT. Afin de permettre un assouplissement progressif des restrictions en matière d'agritourisme tout en respectant les règles d'hygiène applicables, AT met en place des mesures de protection concrètes, efficaces, vérifiables et applicables pour tous les prestataires. AT fait ainsi preuve de responsabilité dans la lutte contre le coronavirus.

Le coronavirus est principalement transmis lors de contacts étroits et prolongés, par gouttelettes et par les mains. Afin de minimiser efficacement le risque d'infection dans l'agritourisme, les mesures de protection tiennent compte de ces trois sources de danger. Ces mesures impliquent que les clients et les employés gardent leurs distances, que les prestataires prennent des précautions d'hygiène plus strictes et efficaces pour l'agritourisme et qu'ils renoncent aux contacts physiques évitables.

L'AT recommande les normes et standards de branche suivants, qui sont basés sur les directives de l'OFSP :

Normes et recommandations pour un retour progressif à la normale des activités

Maison de vacances Appartement Chambre	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoyez suffisamment de savon et de désinfectants. • Instructions comportementales pour les hôtes à placer dans les lieux de vacances: « Nettoyez la vaisselle au lave-vaisselle avant de l'utiliser », « Se laver régulièrement les mains », « aérer régulièrement ». • Désinfection accrue des surfaces. • Une attention particulière est accordée aux mains courantes, aux interrupteurs et aux poignées de porte lors de la désinfection. • Respecter les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et de distance sociale.
Dormir sur la paille Hébergement de groupes Tipi	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personnes présentes (max. 5 personnes) doit être limité ou séparé physiquement, pour autant qu'elles ne sont pas de la même famille. • Des groupes différents de personnes ne doivent pas être mélangés. • Il faut éviter tout attroupement de personnes. • Voir maison de vacances/appartement/chambre.
Camping	<ul style="list-style-type: none"> • Les terrains de camping restent fermés au public. • Les caravanes et les camping-cars destinés à la location permanente ou aux gens du voyage peuvent être ouverts.

Gastronomie	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements de restauration/restaurants à la ferme peuvent à nouveau être ouverts à partir du 11 mai. • Les règles d'hygiène et de sécurité de l'OFSP s'appliquent. • Éviter les buffets. • Veillez à l'espacement dans la file d'attente en plaçant des marques. La file d'attente doit être située à l'extérieur des locaux utilisés par les clients. • Tous les hôtes doivent être assis, il est interdit de rester debout au bar, par exemple. • La distance entre les tables est d'au moins 2 mètres. Si cela n'est pas possible, un élément de séparation doit être placé entre les tables. • 4 personnes au maximum peuvent s'asseoir à une table. Une exception est possible pour les parents ayant plus de 2 enfants. • La vente à l'emporter est possible en respectant les mesures de sécurité appropriées.
Vente directe Magasins à la ferme Marchés hebdomadaires	<ul style="list-style-type: none"> • La vente directe et les magasins de ferme/les étals de marché individuels sont autorisés, les marchés hebdomadaires à partir du 11 mai. • Le personnel de vente dispose d'un matériel de protection suffisant (désinfectant et gants). • Pas de libre-service sur les marchés hebdomadaires. • Un seul client par vendeur peut être présent sur le stand. • Un seul client peut être présent sur une surface de 10m². • La zone d'attente pour les clients est marquée parallèlement au stand (distance de 2m). • La distance minimale entre les stands est de 8m.
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'orientation des hôtes, lignes de distance au sol dans la zone de réception et à l'extérieur (2m). • Limitation des hôtes dans la zone de réception - Étiquetage devant l'entrée - File d'attente à l'extérieur de l'espace utilisé. • Cheminement séparé pour les hôtes qui quittent la zone et pour ceux qui y entrent. • Évitez d'accepter l'argent liquide - préférez le paiement par carte. • Installation de désinfectants dans les lieux publics (réception / WC et salles de loisirs, salles de jeux). • Des masques et des gants sont mis à disposition des employés.
Salle à manger	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'au 11 mai, uniquement les personnes ayant passé la nuit sur place peuvent être servies (petit-déjeuner, déjeuner, dîner). • Renoncez au service de buffet et au libre-service. • Le service en chambre est autorisé. • Pour les employés les masques et les gants en latex sont obligatoires lors de la préparation des aliments. • Salle commune: veuillez ajuster la disposition des tables et des chaises en fonction des règles de distance (recommandation de l'OMS : 4 personnes par 10m²) ou 2 mètres entre les tables. Ou prévoyez des heures de repas décalées pour les différents groupes de personnes. • Les machines en libre-service (café) et les réfrigérateurs doivent être nettoyés régulièrement.
Installations sanitaires publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection, nettoyage et désinfection réguliers - Désinfection obligatoire toutes les 2 heures. • Du savon liquide, du désinfectant et des serviettes jetables sont

	<p>disponibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des poubelles fermées.
Salon Salle de jeux	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation du nombre de personnes dans la pièce - Signalisation/Avis (4 personnes par 10m²). • Responsabilisation des hôtes pour qu'ils respectent les directives de l'OFSP. • Suppression des jouets qui posent des problèmes en termes d'hygiène ou de nettoyage. • Installation de désinfectants dans les lieux publics (réception/WC / salon / salle de jeux). • La distance sociale dans le salon/salle de jeux doit être maintenue.
Espace extérieur Aire de jeu	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des hôtes pour qu'ils respectent les directives de l'OFSP. • Signalisation/Avis.
Visite d'étable Visite de ferme	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de 5 personnes au maximum. Exception pour les parents avec plus de 3 enfants. • Pas de brassage des groupes de personnes. • Les parties s'inscrivent/signent une liste (temps / nombre de personnes - ligne directrice: 4 personnes pour 10m²). • Sur demande, la ferme offre des masques pour les activités de groupe. • Les clients doivent se laver les mains de manière appropriée avant et après l'activité. • Une distance de 2 mètres doit être maintenue par rapport aux autres personnes. • Des hôtes externes ne sont pas admis (groupes scolaires, etc.). • Des désinfectants sont à la disposition des hôtes après la visite. • Augmentation du nombre de désinfections des surfaces.
Vacances enfants et adolescents Camps	<ul style="list-style-type: none"> • Des groupes pris en charge aussi petits que possible. Idéalement 5 enfants et un animateur dans le bâtiment. À l'extérieur du bâtiment, le groupe peut être composé de 5 personnes au maximum (en fonction de la réglementation du Conseil fédéral sur le nombre de personnes). • Gardez une distance de 2 mètres par rapport aux autres personnes. • Dans l'idéal, la composition du groupe reste aussi constante que possible. • Si, en raison des prescriptions, l'offre pour enfants ou adolescents ne peut être maintenue, une solution est recherchée (par exemple un report) ou la prestation est annulée.
Aide à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> • Les aides doivent être informés et instruits en détail concernant les exigences et les attentes. • Sur demande, la ferme offre des masques pour les activités de groupe. • Les aides doivent se laver les mains de manière adéquate avant et après l'activité. • Les aides doivent garder une distance de 2m ou se protéger avec des masques et des gants. • Pas de brassage de groupes de personnes. • Après chaque utilisation par des participants, désinfecter les outils de travail. • Les personnes appartenant aux groupes à risque, âgées de plus de

	65 ans ou souffrant de maladies antérieures, ne peuvent pas apporter leur aide dans l'exploitation.
Manifestations	<ul style="list-style-type: none"> • À partir du 11 mai les manifestations (par exemple les randonnées) sont autorisées pour un maximum de 5 personnes. • Une distance de 2 mètres doit être maintenue par rapport aux autres personnes. • Pour les plus grandes manifestations, le Conseil fédéral prendra une décision fin mai.
Articles en prêt pour enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage minutieux des surfaces, en particulier des poignées (volant de mini-tracteurs, etc.)
Nettoyage général	<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection accrue de toutes les surfaces. • Lors de la désinfection, une attention particulière est accordée aux mains courantes, poignées de porte, tables, boutons et toilettes publiques - désinfection obligatoire toutes les 2 heures. • Mise à disposition de désinfectants dans les lieux publics (réception / WC / salon / salle de jeux). • Les pièces doivent être ventilées régulièrement. • Utiliser des poubelles fermées. • Enrichir l'eau de nettoyage avec des solutions désinfectantes.
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de nettoyage: des masques et des gants sont à disposition des collaborateurs pour le nettoyage. Les gants sont obligatoires. • Pour les travaux généraux, les employés doivent garder une distance de 2m ou se protéger avec des masques et des gants. • Les employés sont tenus de se laver les mains régulièrement. • Les masques d'hygiène doivent être changés toutes les 2 heures. • Les gants doivent être changés après 1 heure. • Les employés présentant des symptômes et les employés appartenant aux groupes à risque (plus de 65 ans ou souffrant déjà de maladies) ne doivent pas travailler sur l'exploitation.
Autres mesures recommandées	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des affiches de l'OFSP dans des endroits visibles. • Mettre à disposition un thermomètre (sur demande des employés/hôtes). • Ne pas permettre aux employés présentant des symptômes de travailler. • En cas de symptômes de maladie, il est urgent d'appeler les hôtes pour qu'ils évitent les exploitations agritouristiques. • Changer les masques de protection toutes les 2 heures et les gants après une heure (y compris le lavage des mains).
Instructions Matériel d'information Affiches	<ul style="list-style-type: none"> • https://ofsp-coronavirus.ch • https://www.myfarm.ch/fr/a-propos-de-nous/association • https://www.sbv-usp.ch/fr/la-crise-du-coronavirus-questions-et-reponses-pour-le-secteur-agricole/

Berne, le 1er mai 2020